



SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME MAJEUR GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE Phase II (PRS II)

PRS II N° : 8 - ACP - ROC - 042
CONVENTION N° : 6365/REG

**1^{ère} REUNION TECHNIQUE DE SUIVI
DES COORDONNATEURS NATIONAUX**

19 – 21 AOUT 2002

OUAGADOUGOU / BURKINA FASO

RAPPORT DE SYNTHESE

Août 2002

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	3
I. DEROULEMENT DES TRAVAUX	3
1.1 : Cérémonies d'ouverture et de clôture des travaux	3
1.2 : Organisation et déroulement des séances de travaux	4
II. SYNTHESE DES TRAVAUX	6
III. RECOMMANDATIONS	12
IV. APPUI CILSS	13

INTRODUCTION

L'an deux mille deux et du lundi 19 au mercredi 21 août se sont déroulés dans la salle PUUDU de l'Hôtel Indépendance à Ouagadougou au Burkina-Faso, les travaux de la 1^{ère} réunion technique des Coordonnateurs Nationaux du Programme Régional Solaire Phase II (PRS II).

Etaient présents les Coordonnateurs Nationaux des pays suivants : Burkina-Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

La liste exhaustive des participants à la réunion est ci-jointe en Annexe 1.

I. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REUNION

1.1. CEREMONIE D'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA REUNION

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur IDE Bana, Coordonnateur Général des Programmes Majeurs Politiques du CILSS assisté de Monsieur HERMANSSON, Conseiller en Développement Rural à la Délégation de la Commission Européenne à Ouagadougou au Burkina-Faso et de Monsieur Seydou TRAORE, Coordonnateur Régional du PRS II.

Cette cérémonie a été ponctuée par deux discours prononcés respectivement par Monsieur HERMANSSON et Monsieur IDE.

Dans son discours, Monsieur HERMANSSON a rappelé les acquis forts significatifs de la phase I du Programme qui s'est donc exécutée de façon concluante, ce qui a permis le financement de la présente deuxième phase du PRS qui s'annonce prometteuse. Il soulignera que la Commission Européenne, en tant que partenaire financier du Programme de même que les populations bénéficiaires des investissements, attendent beaucoup du CILSS et des Administrations nationales à travers cette phase du PRS.

L'Union Européenne, ajoutera-t-il, contribue à l'atteinte des objectifs concrets visés par le prochain Sommet Mondial de Johannesburg sur le développement durable prévu pour fin août-début septembre 2002 en Afrique du Sud. En effet, les projections du Sommet au titre de l'accès à l'eau potable des populations portent sur : "la diminution de moitié à l'horizon 2015 de la population n'ayant pas un accès permanent à l'eau potable à travers, entre autres, l'exploitation rationnelle des ressources renouvelables".

Monsieur IDE, dans son discours d'ouverture a, au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, remercié les uns et les autres pour leur participation à la présente réunion.

Après avoir situé le PRS dans le contexte régional et international en matière d'accès à l'eau potable et rappelé les remarquables réalisations physiques du PRS I et les acquis significatifs des Administrations nationales en matière d'exploitation de la technologie solaire photovoltaïque et d'organisation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable des populations rurales, Mr IDE a, en outre, mis un accent particulier sur les faiblesses d'ordre institutionnel, organisationnel, administratif et juridique révélées par le PRS I et qui doivent être levées dans le cadre du PRS II en vue de créer les conditions pour une gestion durable du service de l'eau en milieu rural.

Il a ensuite invité les uns et les autres à un engagement total et une disponibilité manifeste pour assurer au PRS II une mise en œuvre efficiente en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Aussi, la présente réunion doit être pleinement mise à profit en vue d'identifier les actions spécifiques et fondamentales pour une mise en œuvre optimale du PRS II.

En conclusion, Mr IDE a réitéré les vifs remerciements du CILSS et ses Etats membres à la Commission Européenne pour son engagement constant dans la création des conditions pour un développement durable au Sahel.

1.2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DES SEANCES DES TRAVAUX

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis sous la présidence de Monsieur Seydou TRAORE, Coordonnateur Régional du PRS II ; Mr Moussa HMIDNAH de la Mauritanie a assuré la vice-présidence et l'Assistant Technique au Programme, Mr CARUBA, a assuré le secrétariat de la réunion appuyé par Mr TRAORE. Une telle organisation a été voulue pour permettre à tous les Coordonnateurs Nationaux de suivre et participer pleinement aux travaux de cette réunion technique.

Le projet d'ordre du jour a été légèrement amendé par la réunion avant d'être adopté.

L'ordre du jour adopté est ci-joint en annexe 2.

Il est bâti à partir de l'agenda articulé autour des points suivants :

1. Compte-rendu des activités menées par l'UCR depuis la 1^{ère} réunion du Comité Régional de Pilotage (CRP) de Dakar ;
2. Situation du démarrage du PRS II par pays :
 - Réalisations,
 - Difficultés et propositions de solutions,
 - Perspectives/identification des besoins en assistance.

3. Etat des lieux en matière de réflexions et d'élaboration des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau en général et de l'AEP en particulier :
 - textes législatifs et réglementaires pertinents produits (donner les références et la substance);
 - difficultés recensées et identification des besoins en assistance (CILSS, Consultants) ;
 - perspectives.
4. Modalités d'assistance au MODPRS II retenues par pays au regard de la convention de financement : missions – attributions :
 - assistance technique au MODPRS,
 - consultants.
5. Présentation des programmes nationaux du PRS II (définis par les études de faisabilité nationales) :
 - activités et stratégies de mise en œuvre,
 - cohérence avec les orientations du niveau régional,
 - identification des écarts pertinents : justifications – réajustement.
6. Processus de contrôle qualité des équipements solaires dans la phase d'adjudication des marchés de fourniture et d'installation y relatifs.
7. Elaboration d'un devis-programme annuel :
 - montage
 - différentes composantes.
8. Divers
 - Calendrier et contenu de la prochaine réunion du Comité Régionale de Pilotage (CRP) ;
 - Mise en place et gestion du site WEB ;
 - Canevas de présentation des rapports d'activités ;
 - TDR des MODPRS ;
 - Mixage des systèmes solaires et thermiques ou électriques.

Une note d'informations sur les modalités particulières de la réunion a préalablement été lue à l'attention des participants.

Les travaux se sont tous déroulés en plénière.

Le point 1 de l'ordre du jour a été présenté par Mr TRAORE suivi de quelques questions d'informations, tandis que les points 2, 3, 4 et 5 ont été présentés par chacun des pays.

Les exposés sur un point donné sont suivis de débats et d'échanges d'informations assortis parfois de recommandations et de l'expression des besoins en Assistance Technique.

La synthèse des débats est donnée sous chaque rubrique ainsi qu'il suit :

II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

2.1. COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS MENEES PAR L'UCR DEPUIS LA 1^{ÈRE} REUNION DU COMITE REGIONAL DE PILOTAGE

Mr TRAORE, après avoir rappelé les activités de démarrage du Programme, a fait l'économie des activités portant sur :

- les réunions du Comité Directeur Régional ;
- l'approbation des devis-programmes (UCR et pays) de l'année 2002 ;
- l'approbation des protocoles d'exécution CILSS/Etats ;
- le recrutement de l'Assistance Technique de l'UCR/PRS II ;
- la réactivation de la base de données du PRS I ;
- l'élaboration et la transmission aux pays des termes de référence de l'AT/MODPRS et des études relatives à la sécurité des installations solaires, à la définition des critères et normes d'accès à l'eau potable ;
- les études de faisabilité menées par chaque pays. La Gambie doit compléter son étude tandis que le Cap-Vert doit accélérer le démarrage de l'étude ;
- la désignation des Coordonnateurs Nationaux ;
- etc...

Sur ce dernier, il a demandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait de lui envoyer des courriers officiels de nomination des Coordonnateurs.

Les difficultés majeures rencontrées par l'UCR portent, entre autres, sur :

- les difficultés de communication avec les partenaires dans les pays (fax, téléphone, e-mail, adresses postales ...) ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers au niveau de certains pays ;
- la sélection et la conclusion du contrat de l'AT/UCR : la procédure a duré environ 4,5 mois induisant un retard considérable dans l'exécution des actions programmées au titre de l'année 2002.

2.2. SITUATION DU DEMARRAGE DU PRS II PAR PAYS

Des exposés et débats l'on retient ceci :

a : Activités

- les devis-programmes 2002 des pays sont tous approuvés ;
- au 21 août 2002, les protocoles d'exécution CILSS/Etats sont approuvés par tous les pays à l'exception du Cap-Vert. Les pays suivants ont emmené les protocoles signés pour recueillir, avant la fin de la réunion, la signature du Secrétaire Exécutif du CILSS : Niger, Mauritanie, Guinée-Bissau. Les autres protocoles sont déjà signés par le CILSS ;
- tous les Coordonnateurs Nationaux du PRS II sont nommés et installés et la mise en place du reste du personnel des cellules nationales ainsi que l'équipement desdites cellules se font progressivement dans le cadre des activités inscrites au titre des DP 2002 ;
- les Comités Nationaux de suivi du PRSII sont créés et opérationnels dans certains pays tandis que dans d'autres pays les textes formalisant l'existence et les missions de la structure sont soit en élaboration, soit dans le circuit des signatures par les autorités compétentes. Ces pays ont été invités à diligenter la création de leurs comités.

b – Perspectives

Les activités fondamentales en perspectives au niveau des pays d'ici à fin décembre 2002 sont :

- la finalisation des dossiers de consultation pour la conduite des études relatives à la sécurité des installations solaires et à la définition des critères et normes de desserte en eau potable. Tous les pays ont été invités à diligenter ces études dont les TDR leur ont été transmis par l'UCR en juillet 2002. Les premiers résultats de ces études doivent être disponibles au moins pour le 1^{er} trimestre de l'année 2003 car leur importance dans le processus de viabilité et de mise en œuvre efficiente du Programme est majeure.

Le Sénégal, eu égard à ses réflexions en cours dans le secteur de l'eau a programmé l'étude sur les critères et normes de desserte en eau potable au titre du DP 2003. Il est à rappeler également que le Cap-vert n'avait pas jugé opportun cette étude eu égard au niveau avancé de la décentralisation dans ce pays.

- La finalisation et le lancement du dossier d'appel d'offres restreint (DAOR) pour le recrutement de l'Assistant Technique au MODPRS. Les projets de TDR et de DAOR y relatifs ont été transmis aux pays par l'UCR en juillet 2002 ;

- La conduite des programmes d'optimisation des installations du PRS I ;
- La préparation des DP 2003 en vue de la 2^{ème} réunion du Comité Régional de Pilotage prévue pour le mois de novembre 2002.

Au titre de ces activités en perspective, le Coordonnateur Régional a demandé aux pays de lui envoyer d'ici au 30 août 2002 au plus tard le calendrier d'exécution des activités ci-dessus décrites.

c – Difficultés

Elles portent sur :

- la lenteur et la lourdeur constatées dans le processus d'approbation des DP 2002 ;
- le vol des panneaux solaires ;
- la mise en œuvre des nouvelles versions des contrats à garantie totale sur les équipements du PRS I dans certains pays ;
- les réformes institutionnelles intervenues dans certains pays ;
- les appels d'offres de fournitures des équipements thermiques et solaires au Tchad dans le cadre d'un projet financé sur les ressources du 8^{ème} FED.

Sur ce point, le Tchad a demandé l'appui du CILSS afin d'éviter d'introduire dans le pays des équipements non conformes et incompatibles avec ceux déjà installés dans le pays au titre des financements antérieurs dont en l'occurrence le PRS I.

Il a été demandé ainsi au Tchad de saisir officiellement le CILSS sur la question.

- les difficultés rencontrées par le MODPRS de la Guinée-Bissau à disposer du 1^{er} versement des 30% du DP 2002. En effet, la DCE exige du Gouvernement, la reconstitution des 6,2 millions de FCFA mobilisés par les structures de gestion des équipements du PRS I et déposés à la Banque Nationale de Guinée-Bissau, laquelle Banque a été détruite et dissoute de suite de la guerre civile de 1998.

L'appui du CILSS a été sollicité pour débloquer la situation. Cependant, il est suggéré que le Gouvernement de Guinée-Bissau prenne les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif et l'exécution efficiente du Programme.

2.3. ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE REFLEXIONS ET D'ELABORATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES DANS LE DOMAINE DE L'EAU EN GENERAL ET DE L'AEP EN PARTICULIER.

Sur ce point, l'on peut retenir ceci :

- le niveau des réflexions varie d'un pays à un autre dans l'élaboration des textes d'organisation du secteur de l'eau ;
- l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP et du service de l'eau est diversifiée au niveau de la sous-régionale et ne présente pas l'efficacité et l'efficience requises ;
- des organes de gestion et de régulation du secteur de l'eau (conseil national de l'eau, comité technique ...) sont mis en place dans bon nombre de pays mais ne sont pas toujours opérationnels ;
- le processus de décentralisation est en cours dans l'ensemble des pays mais présente des niveaux d'avancement et des approches différents d'un pays à un autre ;
- le cadre institutionnel présente des différences fondamentales d'un pays à un autre ;
- l'exonération ou la baisse des taxes sur les équipements et matériels solaires sera d'un apport remarquable pour la promotion du solaire qui est prise en compte dans les politiques et stratégies de certains pays ;
- la mise en place d'un bureau de contrôle et d'appui-conseil tel que préconisé dans la Convention de financement du PRS II est intégrée dans le processus des réflexions au niveau des pays. Cependant, cette tâche peut être affectée, dans le cadre de la Mauritanie, à l'Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ANEPA) dont les attributions doivent être en conséquence relues.

2.4. MODALITES D'ASSISTANCE AU MODPRS

Les échanges sur ce point ont révélé ceci :

- des écarts ont été constatés au niveau de certains pays par rapport au respect des dispositions de la Convention de financement relatives à l'organisation de l'assistance au pays (assistance technique et consultants) et par rapport aux modalités de mobilisation de ceux-ci ;
- l'importance de l'Assistance Technique au MODPRS a été mise en exergue pour la simple raison que, à la différence des consultants chargés des études techniques, du contrôle et du suivi des travaux, l'Assistance Technique a pour

tâches fondamentales d'appuyer le Maître d'œuvre à l'organisation du secteur de l'eau en général et de celui de l'AEP en particulier à travers l'élaboration et l'adoption des textes juridiques (législatifs et réglementaires) et la conduite des réflexions stratégiques dans le secteur.

- Les mesures d'accompagnement en tant que activités transversales dans le cadre du PRS II doivent être de la responsabilité de l'équipe MODPRS ;
- L'équipe MODPRS comprend, selon les dispositions de la Convention de financement, la Cellule Nationale et l'Assistance Technique au MODPRS.

2.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES NATIONAUX DU PRS II

L'on retiendra des débats sur ce point les éléments suivants :

- la Convention de financement prime sur tous les documents élaborés dans le cadre de la formulation du PRS II en l'occurrence les rapports de faisabilité (pays et niveau régional) et les documents de programmes (régional et nationaux) ;
- les programmes nationaux tels que définis par les études de faisabilité apportent plus de clarté tout en tenant compte des spécificités nationales mais leur exploitation doit rester dans la ligne de mire définie par la Convention de financement. Cependant, les études ont respecté les activités principales telles que définies dans la Convention de financement. Quelques écarts ont été constatés dans les prévisions physiques ;
- Tout réaménagement budgétaire qui serait nécessaire de suite des études de faisabilité doit faire l'objet de requête du pays à l'Ordonnateur Régional pour un traitement par voies appropriées ;
- Les audits doivent être financés et conduits au niveau de chaque pays selon la fréquence définie par le pays ;
- Tous les pays s'accordent à mettre en place une structure ad'hoc de contrôle-suivi et d'appui-conseil telle que préconisée dans la Convention financement ;
- Les procédures de mise en œuvre du Programme telles que décrites au point 3.2 des DTA de la Convention de financement ont été examinées par les participants pour une compréhension commune des mécanismes y relatifs.
- Les mesures d'accompagnement considérées comme activités transversales doivent être reportées sous les différentes activités principales correspondantes dans le montage des DP.

2.6 : ELABORATION DES DEVIS-PROGRAMMES ANNUELS

En guise d'introduction, le Coordonnateur Régional a précisé que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion en raison des difficultés rencontrées dans la consolidation des DP nationaux 2002 qui ont cependant respecté le format de présentation des DP tel que discuté et adopté lors de la 1^{ère} réunion du CRP tenue à Dakar en février 2002.

En effet, des disparités ont été notées çà et là dans la présentation des différents postes budgétaires au regard des composantes principales de devis-programme (activités, fonctionnement, imprévus). Aussi, des propositions ont été faites, amendées puis adoptées par la réunion. La nouvelle version du format du DP sera officiellement transmise par le CILSS aux partenaires nationaux (ON, MO, DCE, CONACILSS).

La DCE/Ouagadougou qui a pris part à la présentation et aux débats autour de la question a apporté des éclairages sur les différents aspects dans le montage et la gestion des DP.

Par ailleurs, les points suivants ont fait l'objet d'échanges nourris et assortis des propositions ainsi qu'il est synthétisé :

- les DPN doivent être exécutoires dès le visa des DCE/pays en attendant le visa de l'Ordonnateur Régional ;
- les indemnités des Coordonnateurs Nationaux doivent être plafonnées à 457,35 Euros au lieu de 304,90 Euros. Ceci, dans le souci d'harmonisation de ces indemnités au niveau de la région du CILSS tel que préconisé par le CDR. Sur ces points, le Coordonnateur Régional a pris bonne note et se propose de soumettre ces points d'intérêt majeur à l'attention du CDR lors de sa prochaine séance. Cependant, il a été demandé aux pays requérant d'adresser une lettre y relative à l'Ordonnateur Régional par voie ministérielle avec ampliation à la DCE pays et DCE/Burkina Faso.

2.7. PROCESSUS DE CONTROLE QUALITE DES EQUIPEMENTS

Les tests sur les équipements sont d'une importance fondamentale et constituent des garde-fous contre des fournisseurs indéliçats. Aussi, il y a lieu de prévoir dans les DAO y relatifs des clauses portant sur les tests des équipements, le rejet des composants non conformes et leur remplacement à charge de l'adjudicataire.

Il est demandé à chaque pays d'intérioriser la question pour un solutionnement approprié de concert avec l'UCR.

2.8. DIVERS

En divers, les points suivants ont été abordés :

2.8.1. Calendrier et contenu de la prochaine réunion du CRP

- Date de la réunion : 1^{ère} semaine de novembre 2002 ;
- Lieu : Burkina-Faso, Bobo-Dioulasso
- Contenu (à finaliser par l'UCR)
- Date limite de réception des rapports d'activités et des DP 2003 par l'UCR : 15 Octobre 2002.

2.8.2. Mise en place et gestion du site WEB

Ce point a été inscrit pour informer les pays de la pertinence de l'activité qui sera entreprise en 2003. Aussi, il a été retenu de créer un site WEB par pays avec mise en réseau de ces sites et celui de l'UCR.

Les autres points divers ont porté sur le cadre des rapports d'activités et le mixage des systèmes solaires et thermiques ou sur réseau électrique conventionnel.

Aussi sur la base des rapports d'activités du DP 2002 qui seront transmis par les pays à l'UCR, le Coordonnateur régional fera une proposition du cadre du rapport qui sera amendé par les pays en vue d'un format type à adopter au niveau régional.

Pour raison de temps le point relatif aux TDR des MODPRS n'a pu être abordé.

III. RECOMMANDATIONS

Celles-ci, émises à l'attention des pays, portent sur les points suivants:

- La création et l'opérationnalisation des comités nationaux de suivi du PRS II dans les pays accusant un retard à cet effet ;
- La finalisation et la conduite, d'ici à fin Décembre, des études sur la sécurité des installations et sur la définition des critères et normes de desserte en eau potable ;
- L'accélération du processus de décentralisation dans les pays en vue de créer les conditions permettant l'atteinte des résultats du PRS II conformément aux dispositions de la Convention de financement ;
- L'accélération de l'organisation du secteur de l'eau par l'élaboration et l'adoption de textes appropriés.

IV. APPUI CILSS

- Aide aux pays pour la baisse des taxes sur les matériels et équipements solaires photovoltaïques à l'importation ;
- Révision à la hausse des indemnités servies aux Coordonnateurs nationaux en les faisant passer de 304,90 Euros à 457,35 Euros par mois en vue d'harmoniser avec celles servies au Cap Vert.

ANNEXES

- **Liste exhaustive des participants à la réunion**
- **Ordre du jour de la réunion**

CILSS/PRS II

1ère réunion technique des

Coordonnateurs Nationaux du PRS II

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PAYS	TELEPHONE	TELECOPIE	E-MAIL	CELLULAIRE
1	HMIDNAH	Moussa	PRS II	Coordonnateur	Mauritanie	+222/525 03 24	+222/525 71 40	Prs2@toptechology.mr	632 54 57
2	MOMODOU	CEESAY	PRS II	Coordinator	The Gambia	+220/20 16 27	+220/22 50 09	moroceesay@hotmail.com	90 92 86
3	DJIBO	Tahirou PRS II	PRS II	Coordonnateur	Niger	+227/72 25 44-72 45 80	+227/72 45 80	prsniger@intnet.ne	/
4	TRAORE	Karim	PRS II	Coordonnateur	Burkina-Faso	+226/32 42 27	+226/32 45 24	traore karim@hotmail.com	25 13 57
5	BALDE	Bailo'	PRS II	Coordonnateur	Guinée-Bissau	+ 245/25 26 42 ou 22 23 29	/	Bailo balde107@@hotmail.com	
6	MAHAMAT	Oumara	PRS II	Coordonnateur	Tchad	+235/52 02 79	+235/52 02 79 ou 52 56 68	dhprs@intnet.td	+235/29 68 01 ou 841 16 45
7	DOUCOURE	Mamoutou	PRS II	Coordonnateur	Mali	+223/22 2 48 77	+223/221 86 35	dnh@afribone.net	/
8	SALL	Baye Ndiack	PRS II	Coordonnateur	Sénégal	+221/832 53 12	+221/832 33 73	prsdha@sentro.sn	+221/8630 60 13
9	QUEDRAOGO	Jean Paul	DHUSU	Directeur	Burkina-Faso	+226/32 41 42	+226/32 45 24	jpoued@yahoo.fr	+226/60 81 96
10	TRAORE	Seydou	CILSS/PRS II	Coordonnateur Rég.	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	+226/21 16 61
11	DARGA	H. Frédéric	CILSS/PRS II	Assistant au Programme	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	+226/25 01 96
12	SORGHO	Nobila	CILSS	Interprète	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	
13	SEBGO	Marie-Thérèse	M.E. & C.R.	Interprète	Burkina-Faso	+226/33 47 33 à 37 ou +226/ 36 14 84	+226/37 41 32	intsologo@fasonet.bf	+ 226/20 59 11
13	HERMANSSON	Christer	DCE Ouagadougou	Conseiller	Burkina-Faso	+226/30 73 85 ou 86	+226/3089 66	christer.hermanson@cec.eu.int	
14	MAIUIARD	Patrich	DCE Ouagadougou	Conseiller	Burkina-Faso	+226/30 73 85 ou 86	+226/30 89 66	Patrich.maillard@cec.eu.int	
15	TIENDRABEOGO	Pauline	CILSS/PRS II	Comptable	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	
16	KONATE	Téné	CILSS/PRS II	Secrétaire	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	
17	QUEDRAOGO	Alassane	CILSS/PADLOS	Chauffeur	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32		
18	NIKIEMA	Waongo François	CILSS/PRS II	Chauffeur	Burkina-Faso	+226/37 41 25 ou 26	+226/37 41 32	prsucr@hotmail.com	



CILSS

SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PHASE II (PRS II)

**1^{ère} REUNION TECHNIQUE
DES COORDONNATEURS NATIONAUX
DU PRS II**

19 - 21/08/02

Hôtel Indépendance /OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

ORDRE DU JOUR DES TRAVAUX

Août 2002

1^{ère} Journée : LUNDI 19/08/02

1 ^{ère} Journée : LUNDI 19/08/02	
7H30 – 8H00	: Inscription et installation des participants à la réunion
8H00 – 8H30	: Cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la réunion
	<ul style="list-style-type: none"> • 8H00 – 8H05 : Note introductive et lecture du programme de la cérémonie • 8H05 – 8H15 : Allocution du Représentant de l'Union Européenne • 8H15 – 8H25 : Allocution du Coordonnateur Général des PM/GRN-SA du CILSS • 8H30 : Fin de la cérémonie d'ouverture
8H35 – 9H00	: Dispositions Générales (Coordonnateur Rég. PRS II)
	<ul style="list-style-type: none"> • 8H35 – 8H45 : Informations sur les modalités pratiques de la réunion • 8H45 – 9H00 : Examen et adoption du projet d'ordre du jour ; <p style="margin-left: 40px;">: Mise en place du présidium et du secrétariat de la réunion</p>
9H00 – 11H30	: TRAVAUX EN PLENIERE
9H00 – 9H30	<p>: Compte-rendu des activités menées par l'UCR depuis la 1^{ère} réunion du Comité Régional de Pilotage (CRP) de Dakar (Coord. Rég. PRSII)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 mn de présentation • 20 mn d'échanges
9H30 – 11H35 (2H05mn)	<p>: Situation du démarrage du PRS II par pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités menées, - Difficultés et propositions de solutions ; - Perspectives/identification des besoins en assistance. <ul style="list-style-type: none"> • 10 mn de présentation par pays (Coord. Nationaux PRS II) • 35 mn d'échanges • Ordre de passage : BF, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad
11H35 – 12H00	: Suspension / Pause – Café
12H00	: Reprise des travaux
12H05 – 15H00 (2H55mn)	<p>: Etat des lieux en matière de réflexions et d'élaboration des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau en général et de l'AEP en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - textes législatives et réglementaires pertinents produits (donner les références et la substance) - difficultés recensées et identification des besoins en assistance (CILSS, Consultants) - perspectives. <ul style="list-style-type: none"> • 15 mn de présentation pays (Coord. Nationaux PRS II) • 40 mn d'échanges • Ordre de passage : Mali, Guinée Bissau, Gambie, Cap Vert, Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

15H00 – 16H00	: Modalités d'assistance au MODPRS II retenues par pays au regard de la convention de financement : missions – attributions : <ul style="list-style-type: none"> - assistance technique au MODPRS - consultants. <ul style="list-style-type: none"> • 10 mn de présentation par pays • Ordre de passage (6 pays) : Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Mali, Guinée-Bissau.
16H00	: Suspension des travaux – Fin de la 1^{ère} journée

2^{ème} Journée : MARDI 20/08/02

8H00	: Reprise des travaux
8H00 – 10H30 (3H30mn)	: Modalités d'assistance au MODPRS II retenues par pays (<i>suite et fin</i>) <ul style="list-style-type: none"> • 10 mn de présentation par pays • 2 heures de débats • Ordre de passage (3 pays) : Gambie, Cap-Vert et BF.
10H30 – 11H30	: Présentation des programmes nationaux du PRS II (définis par les études de faisabilité nationales) : <ul style="list-style-type: none"> - activités et stratégies de mise en œuvre, - cohérence avec les orientations du niveau régional, - identification des écarts pertinents : justifications-réajustement. <ul style="list-style-type: none"> • 15 mn de présentation par pays (<i>Coord. Nat. PRSII</i>) • Ordre de passage (4 pays) : Tchad, Sénégal, Niger, Mauritanie.
11H30– 11H55	Suspension / Pause – café
12H00 –14H45 (2H45mn)	: Présentation des programmes nationaux du PRS II (<i>Suite et fin</i>) <ul style="list-style-type: none"> • 15 mn de présentation par pays • 1 heure30 de débats • Ordre de passage (5 pays) : BF, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali.
14H45 – 16H00	: Processus de contrôle qualité des équipements solaires dans la phase d'adjudication des marchés de fourniture et d'installation y relatifs
16H00	: Suspension des travaux – Fin de la 2^{ème} journée

3^{ème} Journée : MERCREDI 20/08/02

8H00	Reprise des travaux	
8H00 – 11H30 (3H30mn)	: Elaboration de devis-programme annuel : - montage - différentes composantes.	
- 11H30– 12H00	Suspension / Pause – CAFE	
12H00	Reprise des travaux	
12H00 – 14H00 (2H00mn)	Divers : - Calendrier et contenu de la prochaine réunion du Comité Régionale de Pilotage (CRP) ; - Mise en place et gestion du site WEB ; - Canevas de présentation des rapports d'activités ; - Mixage des systèmes solaires et thermiques ou électriques.	
16H00 – 17H00	: Amendement du compte-rendu de la réunion	
17H30-18H00	: Cérémonie officielle de clôture des travaux de la réunion	
	• 17H30-17H50	: Lecture du rapport de synthèse des travaux de la réunion ; des recommandations et des motions de remerciement
	• 17H50-18H00	: Discours de clôture
18H00	: Fin de la cérémonie de clôture des travaux de la réunion	
18H30	: Cocktail	

NB : Envoyer à la Coordination régionale par E-mail (prsucr@hotmail.com) tous les documents élaborés au regard des différents thèmes de la réunion le mercredi 14 août 2002 au plus tard.